



**INFORMATION IMPORTANTE - ENREGISTREMENT OBLIGATOIRE DES DATES DE VACCINATION
DANS LA BASE INFONET A COMPTER DU 1^{er} AVRIL 2021**

L'enregistrement des dates de vaccination pour tous les chevaux à l'entraînement est désormais obligatoire.

Pour les chevaux qui n'ont aucune date de vaccination enregistrée dans la base :

- Les dates de toutes les injections contre la **grippe** ou a minima celles réalisées depuis le **1^{er} janvier 2017** doivent être enregistrées.
- Les dates de toutes les injections contre la **rhinopneumonie** ou a minima celles réalisées depuis le **1^{er} septembre 2018** doivent être enregistrées.

Pour les chevaux dont les dates de vaccinations sont déjà enregistrées dans la base Infonet, il convient de s'assurer de **leur mise à jour**.

L'enregistrement des dates de vaccination pour tous les chevaux à l'entraînement devra être effectué impérativement avant le 1^{er} juin 2021.

En effet, à compter du 1^{er} juin 2021, les engagements des chevaux pour lesquels les vaccinations ne sont pas enregistrées dans la base ou sont non conformes seront rejetés.

Le manuel utilisateur joint à ce communiqué est disponible pour vous aider dans ces démarches.